

CONSEIL DE QUARTIER DU 3 DECEMBRE 2014

LYCEE/MOULIN DE SENLIS/REVEIL MATIN

Ouverture de la séance par le président du Conseil de Quartier à 19h05 :

Gilles LEON-REY

Conseiller Municipal

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec des thèmes communs à tous les quartiers et des thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur SAUVAGEON se propose.

Thème particulier : bilan du Conseil de Quartier de juin 2014.

Thème commun : 43 propositions d'économies pour redresser les finances de Montgeron.

Questions diverses.

REMARQUE :

Le compte rendu ne sera pas le reflet chronologique du conseil.

Sera d'abord intégré le thème général concernant les économies envisagées par la ville.

Puis seront rapportées l'intervention de Monsieur le Maire et toutes les questions et propositions diverses évoquées.

I) THEME COMMUN

Travaux réalisés depuis le mois de juin dans la ville :

- Travaux du rond-point « Auchan » ; cela a facilité la sortie et l'accès vers la grande surface ainsi que la circulation vers la rue du Repos.
- Travaux du marché Saint Hubert ; installation de portes coulissantes qui isolent du froid extérieur.

- Travaux et rond-point au parking Foch ; cela a fluidifié la circulation dans la descente vers la gare.
- Travaux sur les accès piétons à la gare côté rue du Moulin de Senlis.
- Campagne de marquage au sol.
- Déploiement de la fibre optique

43 propositions d'économies pour redresser les finances de Montgeron

Rappel des mesures déjà mises en place :

Réduction du train de vie de la Mairie	-127 635€/an
Optimisation du fonctionnement des services	-420 980€/an
Gestion efficace de la dette	-115 000€/an
Renégociation ou regroupements d'achats	-376 485€/an
Valorisation des services publics et du patrimoine communal	-119 665€/an

Propositions d'économies soumises à débat :

Un questionnaire a été distribué à tous les Montgeronnais. A ce jour, 685 documents ont été retournés à la Mairie et ont été dépouillés. Il en ressort les chiffres suivants :

PROPOSITIONS	FAVORABLE En %tage	DEFAVORABLE En %tage	SANS OPINION En %tage
Mobiliser les ATSEM pour les nouveaux rythmes scolaires : 226 971€/an	79,96	11,95	8,08
Interrompre l'éclairage public entre minuit et 5h du matin : 91 000€/an	47,45	46,92	5,62
Encourager l'organisation des classes de découverte : 40 000€/an	64,46	19,06	16,48
Transformer « 1, 2, 3, soleil » en maison des assistantes maternelles pour accueillir 16 bébés à plein temps : 40 000€/an	81,72	13,71	4,57
Ne conserver que les activités du RAM à George Sand et redéployer les autres activités dans les quartiers : 67 000€/an	87,70	5,10	7,21
Mettre en place une gestion associative de l'épicerie sociale : 44 600€/an	85,41	6,85	7,73
Faire passer les repas scolaires de 5 à 4 ingrédients : 36 450€/an	75,92	16,34	7,73
Regrouper le carnaval avec d'autres fêtes : 52 462€/an	75,92	17,22	6,95
Réduire le coût de la cérémonie des vœux : 40 000€/an	86,29	2,28	11,42
Arrêter le salon d'art « Art'ifice : 40 457€	74,69	22,14	3,16
Instaurer des délais d'annulation pour les centres de loisirs : 38 397€/an	83,83	5,10	11,07

Mutualiser les fêtes d'école et la kermesse : 15 000€/an	65,91	27,94	6,15
Ouvrir les écoles le samedi matin au lieu du mercredi matin dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : 103 000€	72,23	27,42	0,35
Réorganiser le temps de travail de la cuisine centrale La Roseraie : 62 200€	61,16	15,64	23,2
Ne plus subventionner le meeting d'athlétisme : 28 284€	55,89	40,42	3,69
Fermer les accueils périscolaires à 18h30 au lieu de 19h : 19 886€	67,14	29,35	3,51
Mettre en place le prépaiement pour les factures de restauration scolaire : 35 000€	89,81	7,73	2,46
Non remplacement d'un départ à la retraite sur deux parmi les agents municipaux : 120 000€ la 1 ^{ère} année, 240 000€ la 2 ^{ème} année, 360 000€ la 3 ^{ème} année	81,37	16,17	2,46

II) INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Ordures ménagères :

Le contrat collectif pris par la communauté d'agglomération avec l'entreprise NICOLLIN court jusqu'à fin 2015. Actuellement, 15% des impôts sont utilisés pour traiter le ramassage des ordures ménagères.

Un débat aura lieu en février ou mars 2015 pour aborder tant la situation économique que la situation environnementale.

Il est envisagé d'acheter les bacs de récupération -environ 1 million €- alors qu'actuellement ils sont loués pour une dépense annuelle de 700 000€.

Monsieur le Maire est conscient que les déchets verts ne sont pas forcément collectés et que le ramassage des encombrants est problématique.

Il est envisagé dans le prochain marché une plus grande fréquence du ramassage des déchets verts et le rétablissement une fois par trimestre du dépôt des encombrants dans les rues. Cependant il est rappelé qu'actuellement si les administrés sont confrontés à des dépôts sauvages, ils doivent faire appel aux services de la ville.

Les handicapés dans la ville :

Une commission a été mise en place pour recenser tous les problèmes inhérents au non accès des lieux aux personnes à mobilité réduite. 500 000€ ont été investis cette année, une somme équivalente est prévue l'année prochaine.

Nids de poule :

A ce jour, 145 nids de poule ont été rebouchés sur les voies publiques.

A partir de janvier, une campagne de recensement des nids de poule sur les trottoirs va être menée afin qu'un rebouchage soit ensuite effectué.

Ligne de bus :

Monsieur le Maire devant participer à des réunions au STIF, communiquera dès que possible à ce sujet auprès des Montgeronnais dès qu'il sera en possession d'informations.

La ligne P a été améliorée depuis début novembre et l'amplitude horaire est à présent de 6h à 22h30. Des bus neufs vont être mis en route sur cette ligne.

En ce qui concerne la ligne BM, le projet consiste en ce que le circuit soit le suivant : Réveil Matin, Val d'Oly, l'Oly, la gare avec un passage tous les ¼ d'heure aux heures de pointe et toutes les ½ heures le reste du temps. Le bus ne passerait plus par la rue du Réveil Matin. Une enquête doit être faite pour positionner un arrêt. Le dossier est déposé au STIF et une décision devrait être prise fin 2015 début 2016.

Les arrêts sont maintenant positionnés sur la chaussée pour que les bus ouvrent leurs portes au niveau du trottoir. Certes les automobilistes sont quelquefois mécontents mais cela procède de l'amélioration et de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La fréquence de la ligne A a augmenté. A terme, le projet serait de prolonger la ligne de Choisy le Roy à Brunoy avec une desserte jusqu'à 23h30 minuit.

Rétrocession rue René Haby :

Il y a encore quelques désaccords sur un point de rétrocession. Si le problème est résolu, la décision passera au conseil municipal de février 2015. Sinon ce sera reporté.

Fibre optique :

Grande réunion publique début d'année 2015.
Article dans Montgeron Mag en janvier 2015

Sécurité :

Le taux de délinquance à Montgeron est supérieur de 50% aux villes voisines. Pour les agressions sur personne la vidéosurveillance est efficace mais en ce qui concerne les cambriolages le concept de « citoyens vigilants » est le plus opérant. A la demande, des diagnostics personnalisés peuvent être faits par le Directeur de la Police Municipale.

Terrain angle Jean Jaurès /Gaston Mangin :

La Mairie a préempté. Dans le cahier des charges sont prévus un immeuble R + 1 + combles et un local commercial au rez-de-chaussée. Ce pourrait être un point chaud « boulangerie ».

Les ronds-points :

Pas de rond-point envisagé au niveau de la médiathèque compte tenu des travaux récents à ce carrefour.

Il existe par contre une possibilité d'aménager le carrefour de la mairie. En effet, les passages sont formés par des îlots inaccessibles aux personnes handicapées. Une étude a été diligentée pour étudier le nombre de passages de véhicules et une réflexion sera menée sur l'ensemble de l'avenue de la République en 2016.

En ce qui concerne le rond-point d'Auchan, il y a une amorce de piste cyclable qui se continuera ensuite sur la route de Corbeil lors de la rénovation de la totalité de cet axe en 2016/2017. Il y aura également une végétalisation.

Zone d'activité Maurice Garin :

En ce qui concerne l'accès sur la déviation, elle avait été promise par l'ancienne municipalité mais il faut attendre une autorisation de l'état. Un courrier a été adressé à la DIRIF à cet effet. Il a été également autorisé un commerce de bricolage mais il serait souhaitable qu'il y ait une zone de bureaux.

Rue du Gué :

Le permis tombe le 8 décembre. La municipalité a engagé un bras de fer avec le promoteur pour modifier le projet initial.

France Télécom et zone Gustave Eiffel:

Le projet de 310 logements + un hôtel est abandonné.

Cela représente une superficie de 13000m² mais avec la contrainte du central France Télécom qui doit rester.

De plus, les 3000m² de bureaux sont amiantés ce qui amplifie la difficulté de reconfigurer les lieux.

Cependant, il est souhaité une activité économique avec peut-être l'implantation de quelques logements sur la rue du Repos.

La zone Gustave Eiffel est mal entretenue et pas mise en valeur, il faut une réflexion sur toute la zone en incorporant France Télécom.

Plan neige :

Demande d'un bac à sel au niveau du Pont de Bart.

Cela est possible.

Il faut cependant noter que 900 sacs de sel ont été distribués d'une manière préventive et qu'un plan neige a été mis en place.

Moulin de Senlis :

Un administrateur a été désigné et une réunion avec le préfet a eu lieu. Il a été proposé la liquidation de l'association, ce qui permettrait de revenir sur la vente de mars dernier et la CASVS pourrait se porter acquéreur. Il faut attendre la décision de justice (environ 6 mois).

III) QUESTIONS DIVERSES

Avenue Jean Jaurès :

Demande d'un contrôle de vitesse :

→ La ville va acquérir des radars mobiles donc plus de contrôles vont être effectués. Il faudrait limiter le passage des camions en centre-ville, le macadam est d'ailleurs entamé. Il est certain que les engins de SANITRA accentuent le problème.

Au 90 de l'avenue, une propriété municipale est en vente depuis plusieurs années et cela se dégrade, c'est envahi par la végétation, l'affichage est mal fait, cela ne donne pas envie d'acheter et cela n'améliore pas l'image de l'avenue.

Quid des plantations → cela sera fait avant mai

Barrière devant le 30 demandée en mars 2013 et toujours pas posée.

Problèmes sur l'ensemble du quartier du Moulin de Senlis :

La rue du Blandin et la rue du Moulin de Senlis sont transformées en circuit automobile la nuit.

Il faudrait dégager la végétation devant les panneaux signalétiques.

Il faut retracer la ligne blanche dans le virage mais la mairie envisage l'installation de potelets en plastique sur le milieu de la chaussée.

D'autre part la caméra va être déplacée. Un centre de surveillance va être mis en place aux heures d'ouverture de la Police Municipale, ce qui permettra une intervention immédiate des brigades. La nuit tout sera enregistré et exploité dès le lendemain matin.

Il faudrait demander à l'OPIEVOY d'entretenir les haies des pavillons car cela dépasse sur les trottoirs et les piétons ne peuvent plus passer → un courrier a été fait dans ce sens en septembre.

Il faudrait faire nettoyer le dessous du pont de la SNCF → un courrier a été fait dans ce sens en septembre.

Le dimanche, les adhérents de l'association du Moulin de Senlis se garent et prennent toutes les places dans la rue → un courrier sera fait à l'association.

Rue du Pont de Bart, sur la partie droite qui remonte vers les écoles, il faudrait répandre de nouveau du gravier car c'est très abimé.

Construction rue Morin : inquiétude à cause de l'emprise sur la rue → permis de construire délivré par l'ancienne municipalité conforme au PLU actuel donc on ne peut rien faire.

Rue Olivia : acacia à couper.

Champ avant le Moulin de Senlis : idée d'une continuité des bords de l'Yerres avec intégration du petit pont jusqu'à Crosne. Le grand terrain fermé est privé mais il est envisagé de faire des ouvertures pour agrandir la vue sur la clairière.

Tout est classé en zone naturelle par le SYAGE et la continuité du sentier est soumise à une commission ministérielle.

Problèmes sur l'ensemble du quartier vers la route de Corbeil :

Le feu tricolore au droit de l'avenue Pierre Brossolette ne fonctionne plus depuis les travaux sur le rond-point. A cause du flux de voitures, personne ne peut traverser.

Sous le pont de la déviation, l'éclairage méga-puissant ne fonctionne plus ; cela entraîne un manque de sécurité.

Rue du Repos, la haie en début de rue dépasse sur les trottoirs et empêche les piétons de passer → cela sera fait.

Route de Corbeil, les travaux se sont arrêtés au rond-point Auchan → les réseaux seront enfouis et les travaux seront menés à horizon 2016/2017 (trottoirs et chaussée).

Au moment des travaux, la rue des Vignes a été mise en double sens mais elle est redevenue en sens unique. C'est très dangereux car des automobilistes continuent à la prendre en double sens.

Est-il envisagé un mur anti-bruit le long de la déviation → cela a été demandé à la DIRIF.

Peut-il être envisagé une limitation de la vitesse sur la déviation → il a été demandé l'uniformisation de la limitation de vitesse à 90 km/heure sur toute la longueur de la déviation (actuellement portions à 90 et portions à 110)

Problèmes sur le quartier du Réveil Matin :

Les établissements POUILLARD ont-ils été achetés par les gens du voyage → NON. Par contre, le terrain non bâti à proximité est classé en zone inondable et l'ancienne municipalité a acheté ces terrains à prix d'or. C'est une très mauvaise affaire financière car ils ne peuvent pas être revendus au prix où ils ont été achetés. De plus il y a très peu de terrain constructible. Il pourra éventuellement être prévu quelques habitations et des activités économiques compatibles par exemple une pépinière.

Peut-on rétablir un parking automobile au Réveil Matin → NON, sur la montée de la N6, il est prévu des plantations d'arbres.

Quid des rues refaites → le choix se fera entre la rue Gallieni et la rue du Pont de Bart. Les riverains à proximité seront consultés avant toute décision définitive.

Par contre la rue du Réveil Matin n'est pas prioritaire.

Entrée de la ville par le quartier du Réveil Matin. Est-il envisagé de l'améliorer ?

PLU : une réflexion à long terme est engagée sur ce quartier

1. Etat des lieux : inventaire du foncier
2. Superposition avec le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)
3. Contrainte des veilles foncières

Divers :

Il faudrait remplacer les arbres coupés devant le cimetière.

Il faudrait étudier l'impact du bruit sur la ville généré par les avions et les trains → cela peut être le thème retenu pour le prochain conseil de quartier.

Il faudrait revoir le passage « piétons » à la sortie de la station-service de chez Leclerc car c'est très dangereux.

Il y a un déficit d'infos pour la communication des dates des réunions de quartier. Rue René Haby, les automobilistes prennent la rue en contre sens.

Quid des familles roms de nouveau installées près d'Auchan → elles sont installées sur des terrains appartenant à RFF, la commune n'a pas à intervenir.

Quid de la fibre optique → réunion à l'Astral en début d'année avec SFR à ce sujet.

Problème de stationnement dans les rues et sur les trottoirs → il y a eu 45 réunions de rues au sujet des stationnements, de la vitesse et de l'installation de chicane. Il y a recherche de consensus. Cependant l'impératif est de laisser les trottoirs aux piétons avec une tolérance pour garer les voitures à cheval. Pour l'instant c'est la règle qui peut évoluer vers un stationnement mi chaussée mi trottoir.

La séance est levée à 21h20.